

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX (Seine-et-Marne)  
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 31 mars 2022 à 20 heures

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DEMELUN, Maire,

**Étaient présents** : M. DEMELUN Alain, Maire – M. PATY Claude – M. ROUX Patrice – Mme DUFFAULT Annie, Adjoints au Maire – M. BOURGEOIS Grégory – Mme PORREAUX- MAQUART Séverine – M. LEGOUGE Pierre – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – M. JOUSSE Frédéric – Mme MEBTOUL Naouël, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Mme MARCHAL Nathalie (excusée avec pouvoir donné à Mme DENIS Rose-Marie) – M. DUSSAUD Dominique (excusé avec pouvoir donné M. ROUX Patrice) – M. CAYE Frédéric (excusé avec pouvoir donné M. DEMELUN Alain) – Mme FLORENCE Marie-Thérèse –

M. PATY Claude a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATIONS

**Le CONSEIL MUNICIPAL:**

- I **VOTE**, le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2022 – celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :
- 617 681,00 € pour la section de fonctionnement
  - 209 347,00 € pour la section d'investissement
- II **PREND EN CHARGE** à la section d'Investissement du Budget Communal, aux comptes correspondants, l'ensemble des travaux prévus à l'occasion du vote du Budget Primitif
- III **FIXE** les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent.
- IV **DECIDE** de mettre en place le temps de travail (1 607 heures) et d'adopter les modalités de mise en œuvre (Annule et remplace la délibération n°37-2021 du 09 décembre 2021)
- V **APPROUVE** la convention de mutualisation avec la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour le fleurissement.
- VI **APPROUVE** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SDESM portant sur la maintenance éclairage public 2023 – 2026 et autorise Monsieur le Maire à la signer

INFORMATIONS

**Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :**

- I Que la Mairie de Montereau proposera une convention de partenariat courant avril pour le théâtre « Le Majestic » (délibération retirée après accord unanime du Conseil Municipal)
- II De **l'arrêté d'opposition du 31/03/2022** à la déclaration préalable enregistrée sous le n° 077 054 22 00003 de la SAS FREE MOBILE concernant l'implantation d'un pylône support d'antennes relais de radiotéléphonie mobile.

La séance a été levée à 20h15

Fait à La Brosse-Montceaux le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Maire,  
A. DEMELUN

